

L'hon. M. Olson: J'ai juste un autre point à signaler. Je ne puis comprendre que mes amis de l'opposition officielle s'opposent au libellé de cette disposition car, en 1960, ils ont fait adopter la loi sur les prêts aux petites entreprises et ils avaient alors inséré dans ce bill exactement les termes qui figurent ici.

M. Skoreyko: C'est différent.

L'hon. M. Olson: Si mon honorable ami veut me dire que les petits commerçants du pays ne méritent aucune considération, il affirme alors le contraire de ce qu'a dit l'opposition.

M. Lundrigan: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Olson: Vous n'avez pas la parole.

M. le vice-président: Le ministre a la parole.

L'hon. M. Olson: Lorsque l'opposition a incorporé ce principe à la loi sur les prêts aux petites entreprises, ils ont parlé de la nécessité de rendre cette loi plus souple. C'est précisément ce que nous faisons ici, et je ne comprends pas pourquoi on s'y oppose maintenant.

• (9.10 p.m.)

M. Lundrigan: Monsieur le président, en tant que député représentant une région de pêche sur la côte est, je ne prétends pas être un expert en questions agricoles. Permettez-moi cependant d'assurer les députés que nous nous intéressons aux cultivateurs de l'Ouest. Les députés représentant cette partie du Canada n'accepteront certainement aucune mesure législative qui exclurait l'établissement d'un taux d'intérêt raisonnable et conforme aux termes de cette loi.

Mes collègues ont déclaré que si le ministre ne parvient pas à un accord sur le taux d'intérêt ou tout au moins sur une formule établissant un maximum, il n'y aura guère de députés dans cette partie de la Chambre pour trouver cela acceptable. Je partage ce sentiment. En dépit de mon origine et de la position géographique de ma circonscription, le sort des cultivateurs du Canada de l'Ouest me préoccupe. Ils devraient avoir une idée des projets du gouvernement et je pense que le ministre doit répondre à certaines des questions posées.

M. Hales: Certes, nous ne pouvons laisser sans explication les paroles du ministre de

l'Agriculture sur l'administration des prêts approuvés, ni nous abstenir de relever ce qu'il a dit sur l'introduction du programme des prêts destinés aux améliorations agricoles par un gouvernement conservateur au cours des années 60. A l'époque, on avait fixé le taux d'intérêt à 6 p. 100. La situation actuelle est entièrement différente. Les banques peuvent maintenant accorder ces prêts sans plafond d'intérêt. Nous allons certainement connaître des difficultés car les banquiers vont augmenter leurs taux d'intérêt et les agriculteurs seront incapables de payer.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'il devrait parler aux habitants des campagnes et leur demander d'approuver les tentatives actuelles du ministre de l'Agriculture. Les renseignements qu'il obtiendrait seraient certainement en contradiction avec ceux qu'il doit avoir reçus. S'il rencontrait un directeur de banque de ma région, celui-ci lui dirait certainement que ce taux d'intérêt flottant créera de grandes difficultés, non seulement pour les fermiers, mais aussi pour l'administration des institutions financières concernées par les dispositions du projet de loi.

M. MacInnis: Monsieur le président, je voudrais contester les dires du ministre relativement à ce qui s'est passé, d'après lui, entre 1958 et 1960 sous le gouvernement conservateur. A cette époque-là, le ministre de l'Agriculture préconisait bien des mesures auxquelles s'opposait le gouvernement actuel, appuyé par le parti libéral. Le gouvernement actuel appuie bien des mesures que rejetaient les membres de l'opposition libérale de l'époque.

M. Burton: Monsieur le président, je tiens à dire au secrétaire parlementaire du ministre des Finances que je viens d'une circonscription mi-urbaine et mi-rurale. Nous n'avons pas besoin de l'assurance du gouvernement pour savoir que les choses ont changé, ou que la situation diffère de l'opinion que les habitants de Regina se font de la situation agricole de notre pays. Ces gens-là veulent une collectivité agricole prospère.

La majorité de mes commettants, c'est certain, appuieront un faible taux d'intérêt pour les cultivateurs, soit 5 p. 100. Le projet de loi à l'étude autorisera légalement un taux d'intérêt supérieur à celui que les cultivateurs paient à l'heure actuelle et de beaucoup supérieur à celui qu'ils peuvent payer, étant donné les revenus qu'ils touchent pour leurs produits.